

Le Montierois

JANVIER, FEVRIER, MARS 2023

☎ : 03.44.51.76.61 - ✉ : 03.44.19.57.31

✉ : mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>

Le mot du maire.

S'il est coutume de dire que les années se succèdent et ne se ressemblent jamais, elles débutent pourtant toutes, et invariablement, de la même manière.

Elles commencent chaleureusement par tous ces instants de partage à l'occasion desquels, chacun prend le temps d'espérer pour ses proches, ses amis, ses collègues et parfois même, une rencontre fortuite, tout ce qu'il y a de meilleur.

Peu importe les liens, les épreuves ou difficultés qui ont marqué l'année qui vient tout juste de se terminer, rien ne fait déroger à cette belle tradition du cœur.

C'est justement avec toute la force du cœur que je viens à mon tour souhaiter, à chacun d'entre vous, une année riche de belles valeurs humaines car, au-delà des traditionnels messages, c'est avant tout ainsi que je l'espère pour vous.

Plus concrètement, je vous souhaite de ne pas renoncer à l'aventure mais aussi à l'ouverture aux autres et à toute chose ;

Je vous souhaite de résister à l'enlissement et au repli sur soi souvent induits par les attitudes négatives et l'ignorance ;

Je vous souhaite l'espérance et la sérénité qui permettront à chacun de se projeter après trois années de contexte général troublé ;

Je vous souhaite l'envie d'oser, de sortir des sentiers battus et plus essentiellement, de rêver ;

Je vous souhaite enfin de croire fondamentalement en la beauté de la vie et de trouver à chaque fois, le courage nécessaire pour surmonter les épreuves qu'elle nous impose.

Tels sont les vœux sincères que je formule pour vous.

Avec les souhaits, une nouvelle année qui commence est aussi une très bonne occasion pour faire un bilan de nos réalisations et dresser une liste de nos ambitions pour celle qui arrive.

Parce que les restrictions sur les rassemblements se sont largement assouplies non sans un certain soulagement, **je vous propose d'en échanger de vive voix lors de la cérémonie de vœux qui se tiendra à la salle des fêtes de notre commune, le 15 janvier prochain à 15h.**

Votre bien dévoué,

Xavier Deneufbourg, Maire de Montiers.

Informations sur la vie communale

Vidéoprotection.



Les travaux de mise en place de la vidéoprotection sont terminés et opérationnels.

Les emplacements définitifs des 8 caméras ont été décidés conformément aux préconisations de l'étude réalisée par l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) et tels que validés par le gendarme référent désigné par la Préfecture.

Pour rappel, la vidéoprotection est un système permettant de filmer la voie publique et les lieux ouverts au public. Elle est destinée à prévenir et à lutter efficacement contre tout acte de malveillance (intrusion, vol, agression, violence, dégradation, destruction...). Les images enregistrées ne sont pas visionnées en temps réel mais sont consultables, notamment, sur réquisition de la gendarmerie et uniquement par des personnes déclarées à la Préfecture ; à savoir : Xavier Deneufbourg, Maire ; Marie-George Husak, secrétaire de mairie et Catherine Vincent, 2^{ème} adjointe.

Eglise Saint-Sulpice.



Le 28 octobre 2022, la Mairie a signé une convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine. Ce partenariat a pour objet de récolter des fonds sous forme de dons, déductibles fiscalement à hauteur de 66% pour les donateurs imposables. Cette opération permettra ainsi, dans des conditions favorables aux donateurs, de limiter la part communale de cette opération de restauration de cet édifice, patrimoine de notre commune.

Vous faites partie de ceux qui tiennent à sauvegarder le patrimoine de notre commune, alors n'hésitez pas à participer ! Souvenez-vous que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières... ». Il n'y a donc pas de petits dons, chaque participation sera précieuse. Pour cela, il vous suffit de vous connecter sur <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-sulpice-montiers>, et de vous laisser guider en sélectionnant « soutenir ce projet ». Ou alors vous pouvez établir un chèque libellé à l'ordre de la « Fondation du patrimoine, église St Sulpice de Montiers », vous avez alors deux possibilités, soit vous l'adressez sous enveloppe à la mairie qui se chargera de faire l'envoi auprès de l'organisme, soit vous l'adressez à « Fondation du patrimoine - Délégation Hauts-de-France - 4, rue Gustave Eiffel - 60200 Compiègne.

Des flyers avec toutes les informations utiles sont également disponibles en mairie.

Sur le flyer, vous pourrez constater qu'il est précisé que les dons pourront être affectés à d'autres actions de la Fondation du Patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans.

Pas d'inquiétude ! Le délai peut être prorogé par avenant et les « autres actions » qui pourront éventuellement profiter de vos dons seront nécessairement des actions portées par notre commune. Il pourra s'agir de la restauration des statues ou encore de la restauration des vitraux, etc...

La sauvegarde de notre patrimoine a besoin de vous !

Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Sulpice de Montiers

Et l'excédent que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/79482
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Sulpice de Montiers

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €
Autre montant : _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Reduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Reduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 30 000 € (partie limitée est atteinte lorsque le don est de 40 000 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	22 €	40 €	66 €	130 €
Reduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 30 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre.

Le chèque énergie bois.

Ce « chèque énergie bois », n'est pas envoyé automatiquement. Il doit être demandé sur le portail dédié (<https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqboisfuel>.) à partir du 27 décembre 2022.

Munissez-vous de votre numéro fiscal de télédéclarant et de votre facture bois (ou pellets) en joignant une facture d'achat de bois à votre nom, datée de moins de 18 mois et d'un montant minimal de 50 €.

Vous avez **jusqu'au 30 avril 2023** pour faire votre demande.

Montant de l'aide pour se chauffer au bois

Selon la composition de votre foyer, le type de chauffage au bois que vous utilisez et les revenus du foyer, **le montant du chèque énergie bois varie de 50€ à 200€.**

Type de bois utilisé	RFR inférieur à 14.400€ / UC	RFR entre 14.400€ et 27.500€ / UC
Bûches, bûchettes ou plaquettes	100 euros	50 euros
Granulés de bois / Pellets	200 euros	100 euros

Bon à savoir : une fois votre chèque bois obtenu, vous pouvez le dépenser auprès de tous les fournisseurs d'énergie (bois, fioul, électricité...).

Vous avez des problèmes pour faire votre demande, deux possibilités s'offre à vous - vous pouvez vous déplacer en mairie, un adjoint vous aidera dans votre démarche,
- vous ne pouvez pas vous déplacer, faites le savoir, un adjoint se rendra à votre domicile.

Indemnité carburant 2023 : 100 euros pour les travailleurs modestes

Pour prendre le relais de la remise à la pompe pour tous qui a pris fin le 31 décembre, à partir de janvier 2023, une indemnité carburant d'un montant de 100 € sera versée aux 10 millions de travailleurs les plus modestes.

Pour en bénéficier, il faut **obligatoirement en faire la demande**.

Vous pourrez la demander à **compter du 16 janvier 2023**, à l'aide d'un formulaire qui sera mis en ligne sur le site impots.gouv.fr. Votre demande devra être effectuée **avant le 28 février 2023**.

Cette indemnité est soumise à des conditions de revenus qui sont reprises sur le site des impôts.

Etat-civil de l'année 2022.

- Naissances :

Maëva DOMISSE née le 20 février 2022

Castille FRENAUX née le 25 mai 2022

Kinsley LARSONNIER né le 17 juillet 2022

- PACS :

Elodie BOURREAU & Guillaume DEVOS le 22 mars 2022

Tristana PAYEN & Thomas HOBRAICHE le 05 novembre 2022

- Décès :

Eliane CARLIER veuve DEBOUT le 24 mai 2022

Danielle DEVISSCHER épouse FAGARD le 09 août 2022

Catherine CARLIER épouse BONNEMENT le 05 septembre 2022

Jean-Michel DESSAUX le 06 septembre 2022

Michaël LENEUTRE le 13 novembre 2022

Droit de réponse du Maire

Petit conte de Noël

Il était une fois des personnages appelés « élus de l'opposition » qui participaient à une réunion de conseil municipal à laquelle ils votèrent, à l'unanimité, toutes les délibérations.

Suivit naturellement, l'envoi d'un procès-verbal qui en condensa le contenu aux différents membres du conseil parmi lesquels, lesdits élus.

L'absence d'objection en réponse, mena tout aussi naturellement, à sa validation (cf : *procès-verbal affiché à la mairie et lisible sur le site internet de la commune*).

Pourtant... **48 jours plus tard**, Patatras ... et voilà qu'au matin d'un jour de décembre, à quelques jours de Noël, une missive est déposée en surprise dans la boîte aux lettres de certains montiérois, sélectionnés sur un critère qui relève du mystère !

Mais qui donc ? A l'approche des fêtes, entend ainsi couper l'herbe sous le pied au père Noël !

Les signataires, tels des mousquetaires retardataires, l'annoncent rapidement et non sans fièrement : il est ici question de rétablir la vérité sur la réunion précitée !

Le père Noël nous le jure avec certitude, ce n'est pas l'œuvre de ses lutins considérés comme bien trop sages pour en être réduits à de tels grenouillages.

Il est vrai qu'avec le temps qui passe, la mémoire peut être défaillante et mener à des approximations. Mais comment expliquer la rédaction d'un « papier » où se mêlent en un seul tourbillon : mensonges ; affabulations ; mystifications voire accusations dignes de diffamations.

L'inspiration n'est pas toujours guidée par de bonnes intentions.

Le tout nous entraîne dans les bas-fonds nauséabonds entretenus par une poignée de personnages insipides qui se placent en contradicteurs de principe et ne cherchent qu'à stigmatiser quelques Montiérois qui ne l'ont pourtant pas mérité.

Mais ne vous y trompez pas, les signataires ne sont pas de concert dans cette affaire.

Certains se découvrent associés sans y avoir contribué et d'autres, improvisées en greffières de séance, s'y sont volontiers invitées.

Moralité : la lumière qu'inspire la vérité ne sort pas forcément de la boîte aux lettres... même à Noël...

Xavier Deneufbourg, Maire de Montiers.

PanneauPocket.



N'attendez pas pour installer le système de communication de la mairie.

Très facile à paramétrer, PanneauPocket vous permet de suivre en temps réel toute l'actualité de la commune.

Pour avoir accès aux informations de la commune, il suffit simplement de télécharger l'application « PanneauPocket »

gratuitement sur votre téléphone ou tablette en allant sur « App Store » ou « play Store » puis de vous laisser guider.

Recensement des chiens et chats.

Afin de faciliter les retrouvailles de vos animaux familiers, et de leur éviter un accident ou un séjour en cage d'accueil, la Mairie de Montiers met à disposition un registre de recensement des chiens et chats de notre village.

Pour ce faire, il vous suffit, **si vous le souhaitez**, de déposer en mairie la photo de votre animal avec vos coordonnées.

Plus vite vous le retrouvez, plus vite vous serez rassuré ainsi que votre animal.

Déclaration volontaire d'animaux							
Photo		Photo		Photo		Photo	
NOM	CHIEN	CHAT	SEXE	RACE	COULEUR	ANNÉE DE NAISSANCE	N° D'IDENTIFICATION
1							
2							
3							
4							
Propriétaire							
Nom et prénom							
Adresse							
Téléphone							
Mail de contact							
Commentaires							
Dans le cadre du RGPD et de la loi française informatique et liberté, vous avez un droit d'accès et de modifications de ces données. Ces données ne seront utilisées que pour l'identification d'animaux perdus et seront automatiquement détruites après 15 ans.							

Sondage restauration.

Une habitante de Montiers propose un service « traiteur », avec livraison à domicile, à partir de mars 2023. Ce service serait assuré certains jours (à définir) et proposerait des plats du style : Poulet/frites - Hamburgers - Taccos.

Seriez-vous favorable à ce projet ?

Vous pouvez répondre sur le bulletin anonyme joint infra et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant fin janvier.

Projet service traiteur à Montiers	
Je suis intéressé(e)	Je ne suis pas intéressé(e)
<u>Commentaires, suggestions :</u> 	